



Rapport annuel 2024

**Sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable**

Document établi le 22 avril 2025



Indicateurs techniques du service d'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Un tel rapport permet aux élus, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et aux habitants du territoire du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) de connaître le service et son évolution au fil des ans grâce à un suivi d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté par le Président puis par les maires.

Le présent document est établi à partir des données fournies par la SPL EBCS.

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SEBCS regroupe 248 communes réparties sur 3 départements : la Haute-Garonne (31), le Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (65). La liste détaillée des communes est jointe en annexe.

1.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Mode de gestion	Exploitant	Début du contrat	Fin du contrat
Affermage	SPL EBCS	1 ^{er} octobre 2021	31 décembre 2040

1.3. POPULATION DU SERVICE

Population au 1^{er} janvier 2025 (données INSEE) :

Le total des résidents est de :	88 584 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save (31-65)	60 165 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save (32)	28 419 habitants

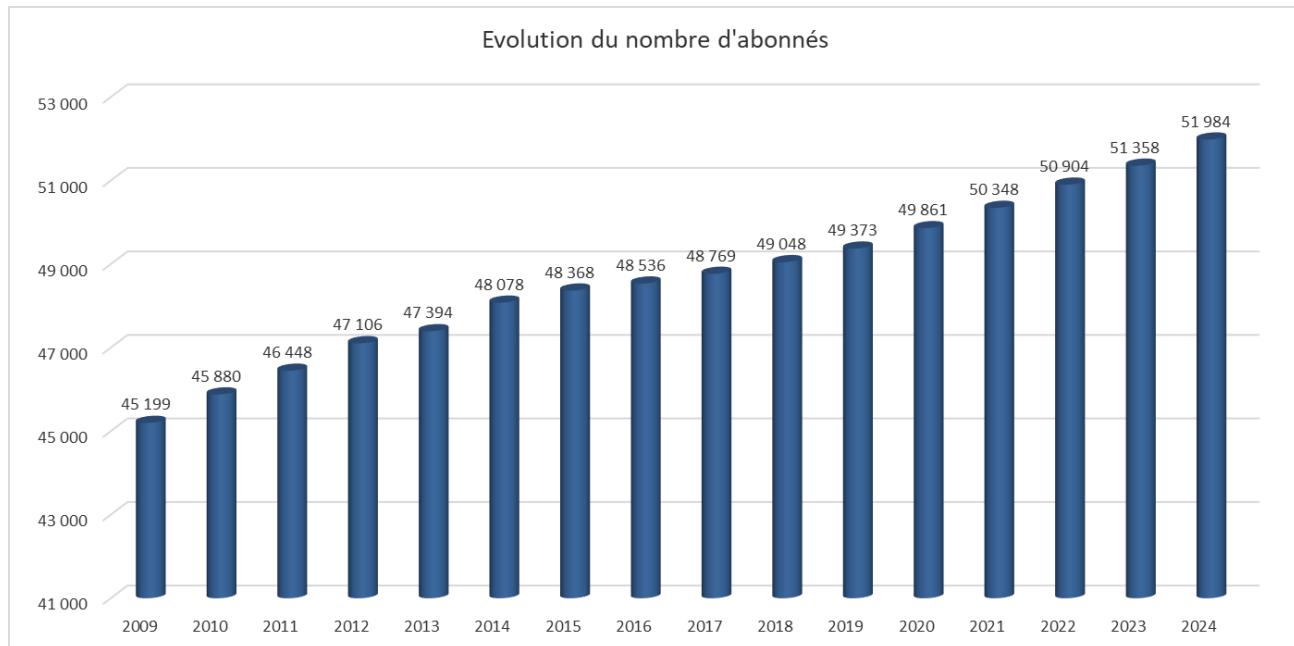
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Abonnés du service :

Abonnés	2021	2022	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	49 934	50 404	50 849	51 489	+ 1,26 %
Nombre d'abonnés non domestiques*	504	500	509	495	-2,75%
Nombre total d'abonnés	50 438	50 904	51 358	51 984	+ 1,22 %

*Les abonnés non domestiques regroupent essentiellement les branchements « verts ».



1.5. EAUX BRUTES – PRÉLEVEMENTS SUR LES RESSOURCES

Le SEBCS dispose de 17 points de prélèvements :

- ◆ Source des Piches à Sost
- ◆ Source de Cularon à Ferrère
- ◆ Sources des Chalets St Nérée à Ferrère
- ◆ Source de la Salose à Ourde
- ◆ Source de Hountaou à Mauléon-Barousse
- ◆ Source de la Gourdiole à Mauléon-Barousse
- ◆ Source du Plan d'Aréas à Aveux
- ◆ Source du Rocher de la Vierge à Lourde
- ◆ Source de la Séreuilhe
- ◆ Puits de la Carrère à Ore
- ◆ Puits de Ponlat
- ◆ Puits de Clarac
- ◆ Puits de Villeneuve de Rivière
- ◆ Puits des Tourassès à St Martory
- ◆ Puits de Mancioux (non utilisé)
- ◆ Puits Riou de Garonne à Roquefort-sur-Garonne
- ◆ Source de St Vidian à Martres-Tolosane

Ressources propres : (Le détail par source est présenté en annexe)

Nature	Moyenne 5 dernières années	Production 2022 (m³)	Production 2023 (m³)	Production 2024 (m³)	Variation
Sources et ouvrages de prélèvement en nappe souterraine	9 133 626	9 318 284	8 712 020	8 713 480	0,02 %

Importations d'eau :

Nom de l'exportateur	Importés en 2022 (m³)	Importés en 2023 (m³)	Importés en 2024 (m³)	Variation
Antichan (alimente St Pé d'Ardet)	9 094	8 290	7 317	-11,7 %
Syndicat des Eaux de l'Arize	0	200	445	122,5 %
Volume total importé sur SEBCS	9 094	8 490	7 762	- 8,6 %

Total :

Total des ressources (m³)	2021	2022	2023	2024	Variation
Ressources propres	9 469 854	9 318 284	8 712 020	8 713 480	0,02 %
Importations	20 711	9 094	8 490	7 762	-8,60 %
Total général	9 490 565	9 327 378	8 720 510	8 721 242	0,008 %

1.6. EXPORTATION HORS SEBCS

Le SEBCS exporte de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

Nom de l'importateur	Exporté en 2021 (m³)	Exporté en 2022 (m³)	Exporté en 2023 (m³)	Exporté en 2024 (m³)	Variation
Mondavezan	0	0	0	0	0 %
Valcabrère	13 614	12 318	11 383	11 960	5,07 %
SIDEAU Aubiet Marsan	12 036	15 452	13 485	11 590	-14,05 %
L'Isle Jourdain	4 615	4 512	5 699	3 727	-26,96 %
Volume total exporté hors SEBCS	30 265	32 281	30 568	27 276	-10,77 %

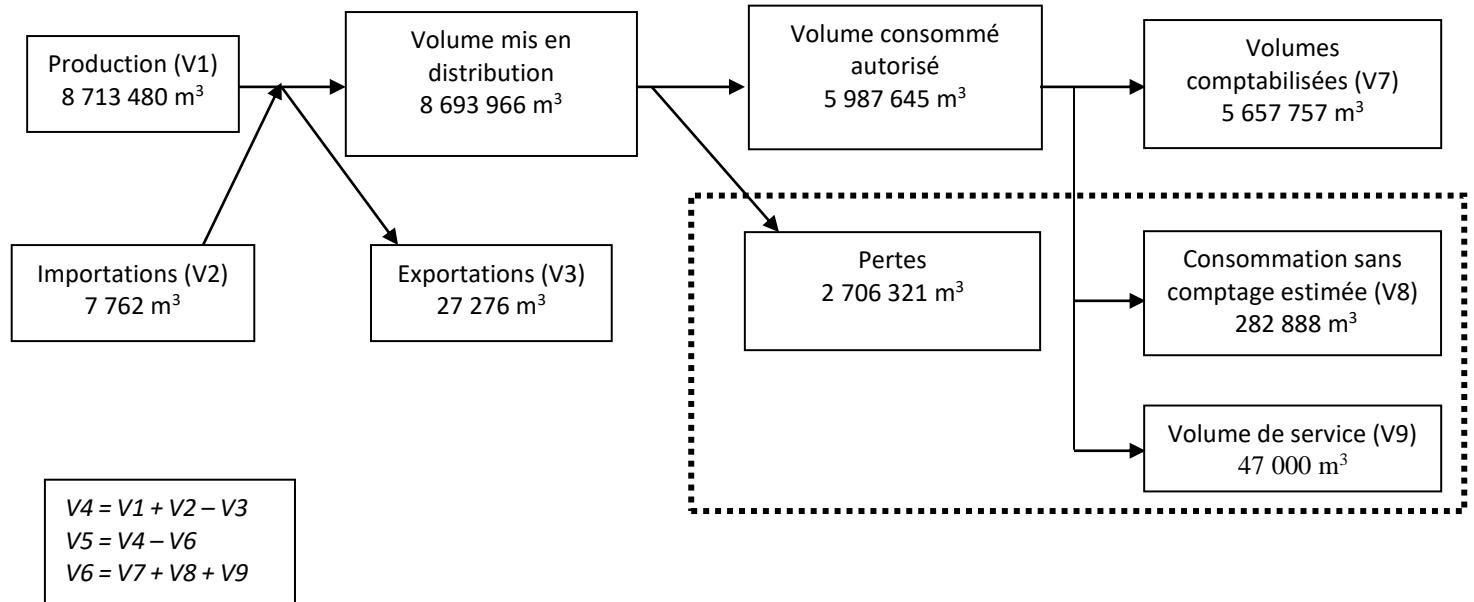
1.7. VOLUMES COMPTABILISES SUR L'ANNEE CIVILE

	2021	2022	2023	2024	Variation
Total des volumes comptabilisés (m3)	6 344 364	5 950 509	5 902 031	5 657 757	-4,14%

Depuis 2020, la législation indique que les volumes comptabilisés doivent prendre en compte le volume facturé aux abonnés et les éventuels volumes dégrevés (les dégrèvements sont des ajustements de facturation mais correspondent à des volumes réellement passés aux compteurs, donc à prendre en compte).

1.8. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

	2022 (m ³)	2023 (m ³)	2024(m ³)	Variation 2023/2024
Volumes maximum produits en une journée	39 045	31 497	32 697	3,67%
Volumes produits V1	9 318 284	8 712 020	8 713 480	0,02%
Volumes achetés en gros (Antichan + St Paul) V2	9 094	8 490	7 762	-8,57%
Volumes vendus en gros V3	32 281	30 598	27 276	-10,86%
Volumes comptabilisés V7	5 950 509	5 902 031	5 657 757	-4,14%
Volumes consommateurs sans comptage V8⁽¹⁾	297 525	295 102	282 888	-4,14%
Volumes de service du réseau	51 000	48 000	47 000	-
Rendement du réseau de distribution⁽¹⁾	67,88 %	71,96%	68,97%	-4,15%
Longueur du réseau (km)	4 280	4 292	4 288	-
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	2,14	1,78	1,94	-
Indice linéaire de pertes (m³/j/km)	1,92	1,56	1,73	-



1.9. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements en plomb	2021	2022	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	79	61	49	64

1.10. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) des départements du 31, 32 et 65. Le tableau suivant en synthétise les résultats.

Analyses de l'eau distribuée : % de conformité				
Contrôle sanitaire				
	Type	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	
31-65	Analyses bactériologiques	271	99 %	
	Analyses physico-chimiques	277	99 %	
32	Analyses bactériologiques	82	100 %	
	Analyses physico-chimiques	83	100 %	
	Taux global		99,5 %	

Les analyses sur le territoire du SEBCS montrent que la qualité de l'eau est très bonne. Sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux, 360 prélèvements eau potable pour analyse ont été effectués en 2024 et 3 non-conformités ont été détectées.

- Une sur la turbidité. Le prélèvement a été réalisé sur un robinet extérieur très peu utilisé. L'ARS a émis un avis d'arrêt de distribution d'eau jusqu'au retour à une turbidité dans les normes. Des packs d'eau ont été mis à disposition des abonnés et une purge du réseau a été effectuée. La non-conformité a été levée quelques jours après.
- Une sur le paramètre fer. Le prélèvement d'eau a été réalisé dans un centre de loisir fermé. Une purge du réseau a été réalisée. Après investigation, un branchement plomb a été remplacé.
- Une sur la bactériologie : présence d'entérocoques et de coliformes. La pompe de chlore était en panne et a donc été réparée.



Indicateurs de performance

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales.

La définition de chaque indicateur est présentée en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

2.1. QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

Taux de réclamation : 0,17 %

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 99,5 %

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 99,5 %

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 10,43 %

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Les interruptions de service non programmées sont dues principalement à des interventions pour réparation de fuite. Notre système de suivi des interventions ne nous permet pas à ce jour de différencier les interventions programmées des non programmées. Cela signifie que cet indicateur est calculé en cumulant l'ensemble des coupures pour réparations de conduites suite à une casse.

Pour l'année 2024 sur l'ensemble du territoire, il y a eu 542 interventions impliquant une coupure d'eau.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100 %

Ce délai est le temps exprimé en heure ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 4,71 %

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Les indicateurs présentés ci-dessus et qui sont « non disponible » font partie des indicateurs facultatifs.

Le SEBCS ne dispose pas aujourd'hui d'un système d'information suffisamment précis pour donner une valeur fiable à ces indicateurs. Une démarche interne est en cours sur la mise en œuvre des procédures et outils nécessaires à la collecte de cette information (entre autres).

2.2. GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,61 %

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées (hors branchements) au cours de l'année par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Ce taux a été calculé avec un linéaire de réseau hors branchements de 4 288 km.

Année	Total
2007	17 915 ml
2008	20 425 ml
2009	32 353 ml
2010	16 959 ml
2011	24 029 ml
2012	20 144 ml
2013	22 580 ml
2014	11 864 ml
2015	21 221 ml
2016	14 473 ml
2017	29 234 ml
2018	14 702 ml
2019	14 542 ml
2020	8 795 ml
2021	17 016 ml
2022	27 597 ml
2023	40 516 ml
2024	38 236 ml

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 10,4 ans

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à se désendetter. Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 113 points/120 points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

2.3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Rendement du réseau de distribution : 68,97 %

Il correspond au ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Indice linéaire des volumes non comptés : 1,94 m³/j/km

Est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Indice linéaire des pertes en réseau : 1,73 m³/j/km

Est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Estimation des volumes consommés non comptés : 329 888 m³

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

Le calcul est fait avec une hypothèse de volumes « autorisés non comptés » égale à 5% des volumes autorisés comptés et 47 000 m³ d'eau de service correspondant à 75% du volume des réservoirs du SEBCS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 95,5 %

Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon l'avancement de la protection de la ressource en eau de chaque service :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	Volumes produits en 2022 (m³)	Avancement de la procédure	Numéro de l'arrêté préfectoral	Date de l'arrêté préfectoral	%
Sost	10 959	Procédure administrative terminée	2011139-03	19/05/2011	100 %
Mauléon Barousse (Hountaou)	35 169	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours	65-2019-09-04-001	04/09/2019	60%
Ferrère (Saint Nérée)	4 074 176	Procédure administrative terminée	2009198-18	17/07/2009	100 %
Ferrère (Cularon)	3 714	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours (Marché attribué)	2009198-13	17/07/2009	60%
Ourde	26 701	Procédure administrative terminée	2009198-17	17/07/2009	100 %
Mauléon Barousse (Goudiole)	1 860 878	Procédure administrative terminée	2009198-14	17/07/2009	100%
Aveux	60 435	Procédure administrative terminée	2009198-15	17/09/2009	100%
Lourde	24 500	Procédure administrative terminée	266	27/11/2001	100 %
Ore	8 788	Procédure administrative terminée	142	03/08/2000	100%
Ponlat	306 208	Arrêté de DUP obtenu Travaux réalisé (2021)	10	30/03/2016	100%
Bordes-de-Rivière	-	Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en décembre 2021			20%
Clarac	2 377 701	Procédure administrative terminée	57	09/04/2001	100 %
Villeneuve de Rivièrē	294 372	Avis hydrogéologue agréé rendu en 2022. Procédure administrative en cours, enquête publique prévue en 2025			50%
Roquefort sur Garonne	46 897	Procédure administrative terminée	50	24/10/2008	100 %
Saint Martory	40 957	Arrêté de DUP obtenu Travaux terminé en 2024.	8	20/03/2017	60%
Mancioux	-	Avis hydrogéologue rendu Procédure administrative en cours			50%
Martres Tolosane	146 829	Avis de l'hydrogéologue rendu en avril 2021 Rapport préalable à l'enquête publique en cours			40%

3**Indicateurs financiers du service d'eau potable****3.1. INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX****Recette d'exploitation :**

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable sur le SEBCS s'élève à :

En €	2021 (en €)	2022 (en €)	2023 (en €)	2024	Variation
Pour le SEBCS	5 877 095,12	5 237 390,22	5 689 373,00	5 734 984,40	+ 0,80 %
Pour SPL EBCS	4 687 436,43	4 982 985,00	5 285 489,00	5 343 562,00	+ 1,10 %

Autres recettes :

Elles comprennent notamment les recettes suivantes :

En 2024	Eau	Eau Affermage
Participations communales (31-65)	/	265 913,93
Participations communales (32)	/	124 149,00
Subvention en annuité versée par le CD31	/	31 372,13

Subventions perçues par le SEBCS:

Les subventions versées en 2024 par l'État, l'Agence de l'Eau et les Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées s'élèvent à 1 685 728,10 €.

	Eau	Eau affermage
AEAG	/	217 940,00 €
CD31	/	898 173,95 €
CD65	/	
CD32	/	569 614,55 €
État	/	
TOTAL		1 685 729,10 €

3.2. ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette concerne l'ensemble de l'alimentation en eau potable du SEBCS. Il fait apparaître les valeurs suivantes au 31/12/2024 :

	Eau	Eau affermage
Encours au 31/12/2024	654 629,03	34 498 277,52
Annuité	55 873,76	3 137 906,80
<i>Remboursement du capital</i>	27 670,14	1 697 411,57
Intérêts	28 203,62	1 440 495,23

3.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements au 31/12/2024 est de :

	Eau	Eau affermage
Montant des amortissements au 31/12/2024	99 334,68,00	2 236 673,08

3.4. MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE

Seul le département du Gers a mis en place un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles. Le montant d'abandon de créance pour le SEBCS pour l'eau et l'assainissement en 2024 est de :

En 2024	Abandon de créance pour l'eau et l'assainissement (en € HT)
TOTAL	141 852,91 €

3.5. TRAVAUX

L'état joint ci-après fait apparaître la liste des montants financiers des travaux de dévoiement, renforcement, renouvellement et extension de réseau réalisés en 2024 sur la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Gers présentés par communes.

Structure	Commune	Rue	Nature des Travaux	Diamètre	Linéaire
SEBCS 31/65	SAVARTHES		Renouvellement	DN 125 DN 63mm	730
SEBCS 31/65	ALAN, TERREBASSE,LESCUNS		Renouvellement	DN 110 DN 75 DN 40	5503
SEBCS 31/65	ST MEDARD		Renouvellement	DN 125 DN 75 DN 40	2685
SEBCS 31/65	BOULOGNE-SUR-GESSE	Tranche 1	Renouvellement	DN 50 DN 110	515
SEBCS 31/65	LIEOUX, LANDORTHE	LIEOUX – LANDORTHE	Renouvellement	DN 125 DN 50	3160
SEBCS 31/65	MONTBERNARD		Renouvellement	DN 75	4250
SEBCS 31/65	ST GAUDENS	Quartier Résidence	Renouvellement	DN 90 DN 160 DN 50	434
SEBCS 31/65	ST GAUDENS	Foucault – Alsace Lorraine	Renouvellement	DN 90 DN 75	220
SEBCS 31/65	PEGUILHAN		Renouvellement	DN 80	500
SEBCS 31/65	CHARLAS	HOUEGANAC	Renouvellement	DN 80	190
SEBCS 31/65	ST PE DELBOSC		Renouvellement	DN 75 DN 50	198
SEBCS 31/65	MONTREJEAU		Renouvellement	DN75	340

SEBCS 31/65	MAULEON-BAROUSSE		Renouvellement	DN90 DN 90	570
SEBCS 31/65	HUOS		Renouvellement	DN75	250
SEBCS 32	MONFERRAN-SAVES - ORTOLAN	RN 124	Renouvellement	DN 150A DN 40PEHD DN 200 PEHD DN 75 PEHD DN 40 PEHD	1970
SEBCS 32	SAMATAN	Quartier Soules	Renouvellement	DN 160 DN 63	1430
SEBCS 32	BEZERIL	NATAIS – BEZERIL	Renouvellement	DN 160	1500
			Renforcement	DN 40 DN 125 DN 160	8225
SEBCS 32	LAYMONT				
SEBCS32	CASTILLON SAVES	Rte de Frégouville - Lot communal	Renouvellement	DN75	295
SEBCS32	SIMORRE	RD Nord Village - Rte Saramon	Renouvellement	DN125	175
SEBCS32	GIMONT	ZA LaFourcade	Extension	DN110	30
SEBCS32	LABASTIDE SAVES	RD 634	Renouvellement	DN140	210
SEBCS32	CASTILLON SAVES	Ch de Las Graves	Renouvellement	DN63/40	373
SEBCS32	ENCAUSSE	RD39	Renouvellement	DN50	80
SEBCS32	SAINT SOULAN	Rte Montamat / rte de Samatan	Renouvellement	DN160/63	360
SPL31/65	BOUSSENS	Rue de la Poste	Renouvellement	DN 75	218
SPL31/65	BETBEZE		Renouvellement	DN 75	162
SPL31/65	PEYRISSAS		Déplacement de conduite	DN32	25
SPL31/65	AGASSAC	Houillet	Déplacement de conduite	DN 90	42
SPL31/65	PUYMAURIN	Payillac	Déplacement de conduite	DN 32	160
SPL31/65	SAINT PAUL		Renouvellement	DN 32	
SPL31/65	CLARAC		Renouvellement	DN 32	150

SPL31/65	PUYMAURIN	Matho	Renouvellement	DN 32	11
SPL31/65	LABARTHE INARD		Renouvellement		70
SPL31/65	LATOUE		Renouvellement		90
SPL31/65	LOURES BAROUSSE		Renouvellement		44
SPL31/65	MARIGNAC LASPEYRE		Renouvellement		72
SPL31/65	SALECHAN		Renouvellement		60
SPL31/65	SIRADAN		Renouvellement		88
SPL31/65	SAINT-ELIX-SEGLAN		Renouvellement		149
SPL31/65	SAINT IGNAN		Renouvellement		400
SPL31/65	SAINT PE D'ARDET		Renouvellement		76
SPL32	BEDECHAN	Ch du Village	Renouvellement	DN125	67
SPL32	BEZERIL	Ch des Cretes	Renouvellement	DN50	205
SPL32	COLOGNE	Rte de St Georges	Renouvellement	DN40	25
SPL32	ENCAUSSE	RD39, rte Cadours, Ch des Tuilleries	Renouvellement	DN90/50	480
SPL32	FREGOUVILLE	Rte du stade, rte Eglise	Renouvellement	DN140 / 75	324
SPL32	GIMONT	Zone Piscine, Ex station épuration	Renouvellement	DN63	40
SPL32	MAURENS	Ch Marcacoue	Renouvellement	DN32	100
SPL32	MONBRUN	Ch des Mottes	Renouvellement	DN63	122
SPL32	MONFERRAN SAVES	Ch des crêtes	Renouvellement	DN32	225
SPL32	NIZAS	Impasse du Druillet	Renouvellement	DN75	125
SPL32	POLASTRON	Cimetière, Parking city stade	Renouvellement	DN160	160
SPL32	SAINT CRICQ	Ch rural du Penut	Renouvellement	DN50 / 40	451
SPL32	SAINT MARTIN GIMOIS	Rte de Polastron	Renouvellement	DN32	305
SPL32	SEYSES SAVES	Ld Michan	Renouvellement	DN75 / 40	261
SPL32	SIMORRE	Ch del Boudette, Ch Saintes	Renouvellement	DN75 / 40 / 32	156
SPL32	TOUGET	Rue des Bourguignons	Renouvellement	DN32	15
TOTAL				39 056 ml	

3.6. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2025

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

	SPL	
	Départements 31 et 65 + Cadeillan et Monbardon	Département 32
Abonnement :	65,40 €	65,40 €
Consommation :		
- m ³ d'eau de 1 à 200 m ³	1,33 €	1,65 €
- m ³ d'eau de 201 à 500 m ³	1,30 €	1,63 €
- m ³ d'eau supérieure à 501 m ³	1,26 €	1,61 €
- m ³ d'eau - Eau en gros	0,83 €	0,94 €
- m ³ d'eau - Branchements verts	1,00 €	1,35 €

DEPARTEMENTS DU 31 ET 65Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

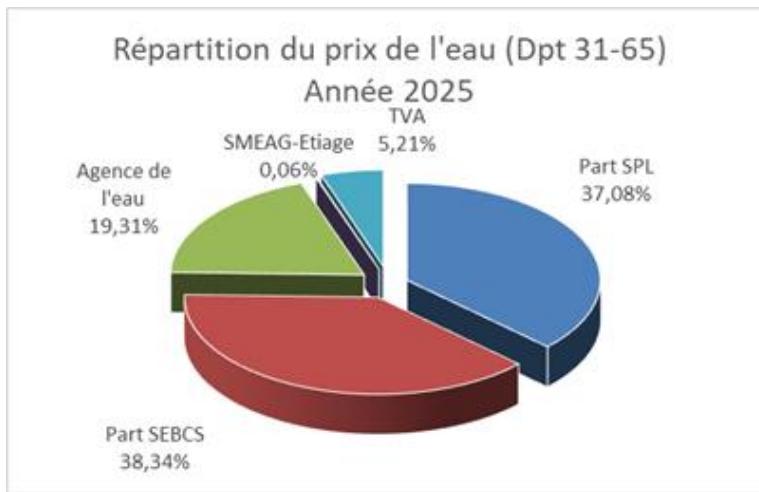
	Désignation	2024	2025	Variation
Part exploitation (SPL 31/65)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	32,248	32,614	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,643	0,650	-
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	32,352	32,786	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,667	0,680	-
Total part fixe (Abonnement)	Abonnement*	64,60	65,40	+ 1,23 %
Total part proportionnelle (Consommation)	le m ³	1,31	1,33	+ 1,52 %
Organismes publics (€ HT/an)				
AEAG - Redevance prélèvement	le m ³	0,086	0,090	-
AEAG - Redevance consommation eau**	le m ³	-	0,320	
AEAG - Redevance pollution**	le m ³	0,330	-	
AEAG - Redevance performance**	le m ³	-	0,070	-
SMEAG – Étiage	le m ³	0,0016	0,0016	-
TVA (%)	%	5,50%	5,50%	-

*Abonnement pour compteur 15 et 20 mm

**En 2025, l'Agence de l'eau modifie son système de redevances. De nouvelles redevances sont apparues : redevance consommation et redevance performance. Quant à la redevance pollution, elle, a été supprimée.

Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2024	2025	Variation
Part SPL (€ HT)	120 m ³	109,41	110,61	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	112,39	114,39	-
Tarif global Eaux de la Barousse (€ HT)	120 m ³	221,80	225,00	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	49,92	-	
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement, performance et consommation eau)	120 m ³		57,60	-
SMEAG - Étiage (€ HT)	120 m ³	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	14,96	15,55	-
Total (€ TTC)	-	287,06	298,34	+ 3,92 %
Prix en € TTC/m³	-	2,39	2,49	+ 4,18 %



DEPARTEMENT DU 32

Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

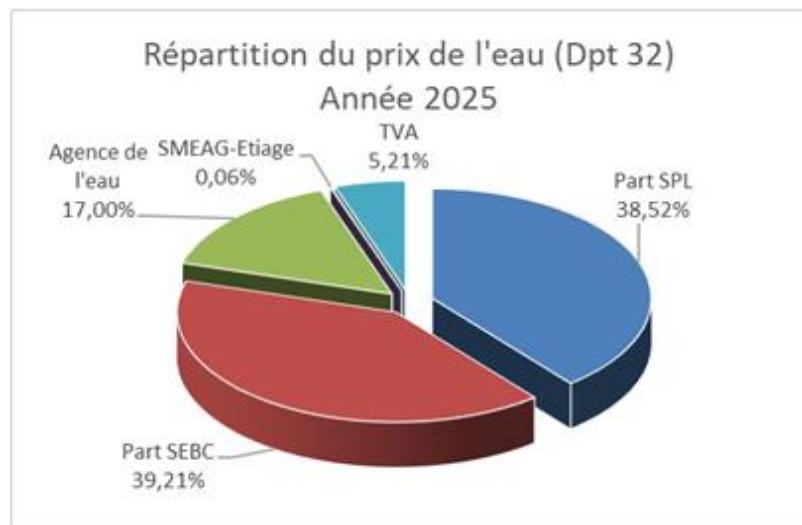
	Désignation	2024	2025	Variation
Part exploitation (SPL EBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	32,248	32,614	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,807	0,816	-
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	32,352	32,786	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,843	0,834	-
Total part fixe (Abonnement)	Abonnement*	64,60	65,40	+ 1,23 %
Total part proportionnelle (Consommation)	le m ³	1,65	1,65	+ 0,00 %
Organismes publics (€ HT/an)				
AEAG - Redevance prélèvement	le m ³	0,086	0,090	-
AEAG – Redevance consommation eau**	le m ³	-	0,320	
AEAG - Redevance pollution**	le m ³	0,330	-	-
AEAG – Redevance performance	le m ³	-	0,070	
SMEAG - Étiage	le m ³	0,0016	0,0016	-
TVA (%)	%	5,5%	5,5%	-

*Abonnement pour compteur 15 et 20 mm

**En 2025, l'Agence de l'eau modifie son système de redevances. De nouvelles redevances sont apparues : redevance consommation et redevance performance. Quant à la redevance pollution, elle, a été supprimée.

Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2024	2025	Variation
Part SPL EBCS (€HT)	120 m ³	129,09	130,53	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m3	133,51	132,87	-
Tarif global Eaux de la Barousse (€ HT)	120 m ³	262,60	263,40	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m3	49,92	-	-
Agence de l'eau (€HT) (Prélèvement, performance et consommation eau)			57,60	
SMEAG – Étiage (€ HT)	120 m ³	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	17,20	17,67	-
Total (€ TTC)	-	329,91	338,86	+ 2,64%
Prix en € TTC/m³	-	2,75	2,82	+2,55 %



En 2025, le prix moyen du m³ d'eau est de :

- **2,49 € TTC/m³ pour les départements du 31 et du 65.**
- **2,82 € TTC/m³ pour le département du 32.**

Le prix moyen de l'eau observé en France par le Service public d'information sur l'eau (étude de janvier 2022) pour un service eau potable et assainissement en mode de gestion déléguée est de 4,30 € TTC pour l'année 2020 avec la répartition suivante pour une facture type de 120 m³ :

	2021		2025	
	France Mode de gestion déléguée	SPL EBCS Dpt 31/65	SPL EBCS Dpt 32	
Prix moyen €TTC/m³	4,34 €	4,80 €	5,13 €	
- pour l'eau potable (€/m ³ TTC)	2,13 €	2,49 €	2,82 €	
- pour l'assainissement collectif (€/m ³ TTC)	2,21 €	2,31 €	2,31 €	

Nous comparons les tarifs 2025 du SEBCS avec des tarifs moyens nationaux de 2021 ne disposant pas de données actualisées.

Pour rappel, en 2022, le SEBCS a pris une délibération d'uniformisation des tarifs des deux secteurs à l'horizon 2035.



ANNEXES

- » Liste des communes adhérentes au SEBCS
- » Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- » Synthèse des indicateurs du service
- » Détail de la production de la ressource pour l'année 2024
- » Bulletin de la qualité de l'eau en 2024 par ressource
- » Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Communes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées gérées par la SPL EBCS

A	C	L	N	S
Agassac	Cazarilh-de-Barousse	Labarthe-Inard	Nénigan	Saman
Alan	Cazeneuve-Montaut	Labastide-Paumes	Nizan-Gesse	Samoullan
Ambax	Charlas	Labroquère		Samuran
Anan	Ciadoux	Laffite-Toupière	O	Sana
Anla	Clarac	Lalanne-Magnoac	Ore	Sariac-Magnoac
Antichan	Coueilles	Lalouret-Laffiteau	Ourde	Sarp
Arnaud-Guilhem	Créchets	Landorthe		Sarrevace
Arné	Cuguron	Larcan	P	Sarremezan
Aulon		Larroque	Péguilhan-Lunax	Saux-et-Pomarède
Aurignac	D	Latoue	Peyrissas	Savarthès
Ausson	Devèze	Le Cuing	Peyrouzet	Sédeilhac
Auzas		Le Frechet	Ponlat-Taillebourg	Seilhan
Aveux	E	Lécussan	Pouy	Sénarens
	Eoux	Les Tourreilles	Proupiary	Sepx
B	Esbareich	Lescuns	Puymaurin	Siradan
Bachas	Escanecrabe	Lespugue		Sost
Bagiry	Esparron	Lieoux	R	
Balesta	Estancarbon	Lilhac	Riolas	T
Barbazan		L'Isle-en-Dodon	Roquefort-sur-Garonne	Terrebasse
Bazordan	F	Lodes		Thèbe
Beauchalot	Fabas	Loudet	S	Thermes-Magnoac
Benqué	Ferrère	Lourde	Sacoué	Tibiran-Jaunac
Bertren	Francon	Loures-Barousse	Saint-André	Troubat
Betbèze	Franquevielle	Luscan	Saint-Araille	
Blajan	Frontignan-Saves		Saint-Bertrand-de-Comminges	V
Boissède		M	Saint-Elix-Seglan	Valentine
Bordes-de-Rivière	G	Maignac-Laspayres	Saint-Ferréol-de-Comminges	Villemur
Boudrac	Galié	Martissère	Saint-Frajou	Villeneuve-de-Rivière
Boulogne-sur-Gesse	Gaudent	Martres-Tolosane	Saint-Gaudens	Villeneuve-Lécussan
Boussan	Gembrie	Mauléon-Barousse	Saint-Ignan	
Boussens	Gensac-de-Boulogne	Mauvezin	Saint-Lary-Boujean	TOTAL : 168 communes
Bouzin	Goudex	Mazères-de-Neste	Saint-Laurent	
Bramevaque	Gourdan-Polignan	Mirambeau	Saint-Loup-en-Comminges	Commune desservie en gros
		Molas	Saint-Marçet	Valcabrère
C	H	Mondilhan	Saint-Martory	
Cardeilhac	Huos	Montbernard	Saint-Médard	Communes desservies partiellement :
Cassagnabère-Tournas		Mont-de-Galié	Saint-Paul-de-Neste	Lussan Adeilhac
Castelgaillard	I	Montesquieu-Guittaut	Saint-Pé-d'Ardet	Polastron
Castéra-Vignoles	Ilheu	Montgaillard-sur-Save	Saint-Pé-d'Elbosc	Mondavezan
Casterets	Izaourt	Montmaurin	Saint-Plancard	
Castillon-de-Saint-Martory		Montoulieu-Saint-Bernard	Sainte-Marie-de-Barousse	
Cazac		Montréjeau	Saléchan	
Cazaril-Tamboures			Salerm	

Communes du Gers gérées par la SPL Eaux Barousse Comminges Save

A	M	S
Ardizas	Marestaing	Saramon
Auradé	Maurens	Sauveterre
Aurimont	Meilhan	
	Monbardon	Sauvimont
	Monblanc	Savignac Mona
B	Monbrun	Semezies Cachan
Beaupuy	Monferran Saves	Seysses Saves
Bédéchan	Mongauzy	Simorre
Betcave Aguin	Montadet	Sirac
Bezeril	Montamat	
Boulaur	Montegut Saves	T
	Montiron	Thoux
C	Montpezat	Tirent Pontejac
Cadeillan		Touget
Castillon Saves		
Catonvielle	N	Tournan
Cazaux Saves	Nizas	
Clermont Saves	Noilhan	V
Cologne		Villefranche d'Astarac
P		
E	Pebees	
Encausse	Pellefigue	TOTAL : 80 communes
Endoufielle	Polastron	
Espaon	Pompiac	
	Pujaudran	
F	Puylausic	
Faget Abbatial		Communes desservies partiellement :
Frégouville	R	Escorneboeuf
	Razengues	L'Isle Jourdain
G	Roquelaure Saint Aubin	
Garravet		
Gaujac	S	
Gaujan	Sabaillan	
Gimont	Saint André	
Giscaro	Saint Cricq	
	Saint Elix d'Astarac	
L	Saint Georges	
Labastide Saves	Saint Germier	
Lahas	Saint Lizier du Plante	
Lamaguère	Saint Loube Amades	
Lartigue	Saint Martin Gimois	
Laymont	Saint Orens	
Lias	Saint Soulan	
Lombez	Sainte Anne	
	Samatan	

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			
	Nombre de points	Valeur	Points SEBCS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	67 %	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	75%	7
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	113

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Principaux chiffres pour le service d'Eau Potable - 2023

« Réf » : référence de l'indicateur national, ‘ – ’ = indicateur propre au Syndicat

Réf	Détails	SEBCS
D101	Nombre d'habitants desservis	88 584
-	Nombre d'abonnements	51 984
D102	Prix du service €TTC au m ³ pour 120 m ³	2,49 (31 et 65) et 2,82 (32)
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	99,5 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physicochimie)	99,5 %
P103.2	Connaissance du patrimoine	112
P104.3	Rendement du Réseau	68,97 %
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	1,94 m ³ /km/j
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	1,73 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,61 %
P108.3	Avancement de la protection des ressources en eau	95,5 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	141 852,91 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	100 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	10,43‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100 %
P153.3	Durée d'extinction de la dette	10,4 ans
P155.1	Taux de réclamations	0,17 ‰
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,71 %

	Production Totale 2024													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
ST NEREE	399594	372888	402294	390821	403620	391734	404520	402660	388625	400403	384628	400527	4742314	54,38%
TROUBAT	166103	142018	152723	146898	158298	153587	185579	188503	172880	181028	181977	174779	2004373	22,98%
V de RIV														
<i>LE CUING</i>	2099	2057	3635	2925	623	8480	13214	2120	27598	58468	45965	3171	170355	1,95%
<i>LATOUE</i>	0	0	0	0	0	0	3275	0	0	0	448	0	3723	0,04%
<i>ST GAUDENS</i>	0	216	0	0	351	6	152	983	32	551	296	832	3419	0,04%
PONLAT	26348	17922	23085	17819	5129	19240	20808	20220	4727	3039	6155	14826	179318	2,06%
CLARAC	113327	106875	121893	99589	95753	139825	182405	168453	62063	7190	33452	128463	1259288	14,44%
ST Martory	1153	1478	0	0	0	21	53	735	303	1073	2366	3866	11048	0,13%
MANCIOUX	0	1	0		11	12	154	2186	1457	1792	1887	1983	9483	39,80%
MARTRES														
<i>St Vidian</i>	12567	10092	11278	10083	11043	13619	15023	15479	12345	12642	12750	13779	150700	1,73%
ROQUEFORT	5397	4766	4544	3274	3341	3916	4287	4027	3288	3313	3645	3996	47794	0,55%
<i>Antichan</i>	550	708	659	576	581	673	705	833	476	518	517	521	7317	0,08%
LOURDE	950	1135	1233	1256	1066	1331	1890	2321	1831	2373	2321	1571	19278	0,22%
ORE	630	528	562	501	510	535	560	636	593	592	637	614	6898	0,08%
FERRERE	286	296	344	312	272	275	330	381	271	321	340	349	3777	0,04%
OURDE	2084	1816	2237	2259	1933	2013	2132	2428	2063	2249	2507	3500	27221	0,31%
AVEUX	3590	3508	3875	3620	3507	3905	3682	3752	3432	3054	878	3977	40780	0,47%
SOST	822	851	981	697	558	668	678	772	483	578	586	704	8378	0,10%
MAULEON	2035	1906	2254	2233	1777	2 555	1684	2108	1982	2027	2178	2277	25016	0,29%
Total	737535	669061	731597	682863	688373	742395	841131	818597	684449	681211	683533	759735	8 720 480	
Moyenne jour	23791	23071	23600	22762	22206	24747	27133	26406	22815	21975	22784	24508	23826	
	SOURCES			80,60%		POMPAGE				19,40%				
				7 028 735						1 691 745				
						8 720 480								



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE-COMMINGES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMPLEMENTAIRE DE LA GROTTE, LA BICHE, LA GROUVE (POUSEILLAC), LE CERF, LES CHALETS, LES ROCHERS (ST NEREE AVAL), SOURCE DE LA PRAIRIE (DU PRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3472 personnes sur 32 communes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 43
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : 1,41 mg/L
Valeur maxi : 2,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 6
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 271
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 45
Valeur maxi : 0,47 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : 9,97 °f
Valeur maxi : 11,3 °f

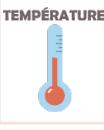
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000773

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE ORE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement .

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BAROUSSE CARRERE, BAROUSSE SEREILLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 121 personnes sur 1 commune (ORE). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 3,9 mg/L

Valeur maxi : 3,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 273

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,22 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 32 °f

Valeur maxi : 32,2 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031000727

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE ST NERE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6460 personnes sur 27 communes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 43
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : 1,39 mg/L
Valeur maxi : 2,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 6
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 16
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 43
Valeur maxi : 0,54 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : 9,76 °f
Valeur maxi : 11,3 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 43
Valeur moyenne : 7,04 microgramme/L
Valeur maxi : 22 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031000110

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE TROUBAT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4545 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 28
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 1,67 mg/L
Valeur maxi : 2,2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 5
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 16
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 28
Valeur maxi : 0,41 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 10,6 °f
Valeur maxi : 11,9 °f

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 22
Valeur moyenne : 16,6 microgramme/L
Valeur maxi : 40,8 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031000108

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FERRERE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CULARON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 40 personnes sur 1 commune (FERRERE). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,823 mg/L

Valeur maxi : 1,14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 16

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2021

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 6,31 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,58 °f

Valeur maxi : 1,61 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065003562

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : IZAOURT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTAINE DE GOURDIOLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 255 personnes sur 1 commune (IZAOURT). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 1,72 mg/L
Valeur maxi : 2,2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 16
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur maxi : 0,69 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 10,8 °f
Valeur maxi : 11,9 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000774

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOURDE MONT DE GALIE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement .

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE ROCHER LA VIERGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 199 personnes sur 3 communes (LOURDE, MONT-DE-GALIE, SAINT-PE-D'ARDET). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 93 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,75 mg/L

Valeur maxi : 2,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 75

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur maxi : 0,92 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 25,6 °f

Valeur maxi : 25,9 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/04/2025

UDI 031000833

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOURDE MONT DE GALIE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement .

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE ROCHER LA VIERGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 199 personnes sur 3 communes (LOURDE, MONT-DE-GALIE, SAINT-PE-D'ARDET). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 93 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,75 mg/L

Valeur maxi : 2,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 75

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur maxi : 0,92 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 25,6 °f

Valeur maxi : 25,9 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/04/2025

UDI 031000833

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MANCIOUX

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA TOURASSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 372 personnes sur 1 commune (MANCIOUX). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 9

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 21

Valeur moyenne : 1,45 mg/L

Valeur maxi : 2,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 7

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 276

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 25

Valeur maxi : 0,41 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 21

Valeur moyenne : 9,94 °f

Valeur maxi : 14 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 20

Valeur moyenne : 6,54 microgramme/L

Valeur maxi : 21,8 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031004173

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE MARTRES VILLAGE ST VI

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement.

La présence de PFAS a été mise en évidence dans la ressource sans que la norme réglementaire soit dépassée dans les eaux distribuées. un suivi renforcé a été mis en place.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT VIDIAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2349 personnes sur 1 commune (MARTRES-TOLOSANE). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 8,3 mg/L
Valeur maxi : 14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 276
Valeur maxi : 0,017 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur maxi : 0,25 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 21,8 °f
Valeur maxi : 24,1 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 1 microgramme/L
Valeur maxi : 1 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2025

UDI 031000736

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAULEON-BAROUSSE HAUT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA HOUNTAOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 30 personnes sur 1 commune (MAULEON-BAROUSSE). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 4,93 mg/L

Valeur maxi : 5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 269

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 7

Valeur maxi : 0,27 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 5,47 °f

Valeur maxi : 5,69 °f

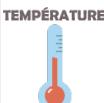
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000650

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROQUEFORT SUR GARONNE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BAROUSSE LA TUILERIE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 796 personnes sur 1 commune (ROQUEFORT-SUR-GARONNE). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 3,37 mg/L

Valeur maxi : 3,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 274

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 10

Valeur maxi : 0,45 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 16,4 °f

Valeur maxi : 16,6 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025

UDI 031000054

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTORY

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA TOURASSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1052 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTORY). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 21

Valeur moyenne : 1,4 mg/L

Valeur maxi : 2,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 7

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 276

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 28

Valeur maxi : 0,3 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 21

Valeur moyenne : 9,79 °f

Valeur maxi : 11,3 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 20

Valeur moyenne : 7,49 microgramme/L

Valeur maxi : 40 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031000055

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT PE D'ARDET

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement .

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : GELOS OUSTET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 97 personnes sur 1 commune (SAINT-PE-D'ARDET). Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,35 mg/L

Valeur maxi : 1,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 274

Valeur maxi : 0,054 microgramme/L
(anthraquinone (pesticide))

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,35 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 22,8 °f

Valeur maxi : 23,1 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 1 microgramme/L

Valeur maxi : 1 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031000268

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SARP-LOURES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DU PLAN D'AREAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 737 personnes sur 2 communes (LOURES-BAROUSSE, SARP). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 5,4 mg/L

Valeur maxi : 6,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 16

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur maxi : 0,66 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 15,9 °f

Valeur maxi : 17,2 °f

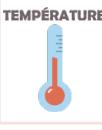
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000775

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : SOST

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DES PICHEES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 95 personnes sur 1 commune (SOST). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 2,1 mg/L

Valeur maxi : 2,2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 16

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,31 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 9,11 °f

Valeur maxi : 9,3 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000707

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NERE TROUBAT VILLENEUVE PONLAT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 15824 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 35
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 1,73 mg/L
Valeur maxi : 1,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 274
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 35
Valeur maxi : 0,45 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 10,6 °f
Valeur maxi : 11,4 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 35
Valeur moyenne : 16,9 microgramme/L
Valeur maxi : 40 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031003691

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NERE TROUBAT CLARAC VILLENEUVE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13488 personnes sur 61 communes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 71
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 37
Valeur moyenne : 1,78 mg/L
Valeur maxi : 3,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 16
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 276
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 108
Valeur maxi : 3,8 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 37
Valeur moyenne : 10,3 °f
Valeur maxi : 12,7 °f

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 100
Valeur moyenne : 21 microgramme/L
Valeur maxi : 150 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031000109

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NERE VILLENEUVE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BAROUSSE GRAND PUITS P2, MÉLANGE PETIT PUITS P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7832 personnes sur 24 communes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 29
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 1,92 mg/L
Valeur maxi : 3,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 274
Valeur maxi : 0,035 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 30
Valeur maxi : 0,73 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 10,2 °f
Valeur maxi : 12,2 °f

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 29
Valeur moyenne : 19,1 microgramme/L
Valeur maxi : 41 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/03/2025

UDI 031003692

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAULEON-BAROUSSE BAS

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMPLEMENTAIRE DE LA GROTTE, LA BICHE, LA GROUVE (POUSEILLAC), LA HOUNTAOU, LE CERF, LES CHALET, LES ROCHERS (ST NERE AVAL), SOURCE DE LA PRAIRIE (DU PRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 42 personnes sur 1 commune (MAULEON-BAROUSSE). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 3,52 mg/L

Valeur maxi : 5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 271

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur maxi : 0,21 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 7,12 °f

Valeur maxi : 10,7 °f

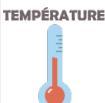
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000649

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : OURDE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE SALOSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 44 personnes sur 1 commune (OURDE). Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,65 mg/L

Valeur maxi : 1,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 273

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2021

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,33 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 4,69 °f

Valeur maxi : 4,75 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000778

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE COMMINGES SAVE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité.
Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté à partir d'une ressource située hors département.

Cette eau fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 27249 personnes sur 80 communes (ARDIZAS, AURADE, AURIMONT, BEAUPUY, BEDECHAN, BETCAVE-AGUIN, BEZERIL, BOULAUR, CADEILLAN, CASTILLON-SAVES, CATONVILLE, CAZAUX-SAVES, CLERMONT-SAVES, COLOGNE, ENCAUSSE, ENDOUFIELLE, ESPAON, FAGET-ABBATIAL, FREGOUVILLE, GARRAVET, GAUJAC, GAUJAN, GIMONT, GISCARO, LABASTIDE-SAVES, LAHAS, LAMAGUERE, LARTIGUE, LAYMONT, LIAS, LOMBEZ, MARESTAING, MAURENS, MEILHAN, MONBARDON, MONBLANC, MONBRUN, MONFERRAN-SAVES, MONGAUSY, MONTADET, MONTAMAT, MONTEGUT-SAVES, MONTIRON, MONTPEZAT, NIZAS, NOILHAN, PEBEES, PELLEFIGUE, POLASTRON, POMPIAC, PUJAUDRAN, PUylausic, RAZENGUES, ROQUELAURE-SAINT- ...

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 93
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 15
Valeur moyenne : 2,7 mg/L
Valeur maxi : 3,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 298
Valeur maxi : 0,009 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 93
Conformité : 98 %
Valeur maxi : 2,6 NFU

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,0125 mg/L
Valeur maxi : 0,05 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 10,7 °f
Valeur maxi : 12,5 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/05/2025

UDI 032000434

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

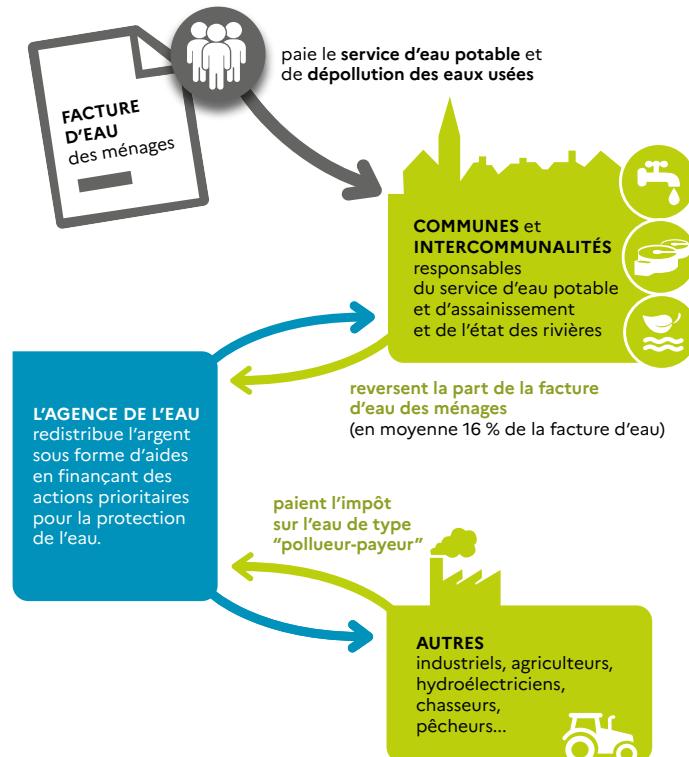
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance
de pollution
payé par les éleveurs
concernés



2,10 €
de redevance de
pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



68,90 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de
pollutions diffuses
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits



100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
en 2024



1,70 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,90 €
de redevance
de prélevement
payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de
prélevement
payés par les activités
économiques



11,70 €
de redevance
de prélevement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne



4,20 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution
industrielle, le traitement
de certains déchets
dangereux pour l'eau et la
gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture



16,10 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités
pour la gestion quantitative de la ressource
en eau



10,90 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGE

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural: sur les quelques 6700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Féretra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

Donnez VOTRE AVIS sur l'avenir de l'EAU

2 CONSULTATIONS

les enjeux de l'eau & les risques d'inondation

DU 25 NOVEMBRE 2024 AU 25 MAI 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

eAU

GRAND SUD-OUEST

COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE